



**ASSURANCE CHÔMAGE INTERMITTENT-E-S DU SPECTACLE :  
un délai administratif jusqu'au 30 juin...Mais  
toujours l'attente de textes traduisant les annonces!**

Ce mercredi 20 mai, Pôle Emploi annonce sur son site la prolongation jusqu'au 30 juin des mesures provisoires courant initialement jusqu'au 31 mai.

Il s'agit d'une mesure « technique » pour permettre la prolongation des droits sans rupture, pour celles et ceux arrivant en fin de droits, désormais jusqu'au 30 juin 2020.

Pôle Emploi précise que cela ne présage pas des décisions qui seront prises par le gouvernement pour traduire les annonces d'Emmanuel Macron du 6 mai dernier.

À ce jour, malgré ses engagements, le gouvernement ne nous a toujours transmis aucun projet de texte et n'a pas convoqué de réunion nous permettant d'en négocier le contenu.

Comme sur le régime général d'assurance chômage, il est urgent d'obtenir ces textes et de pouvoir les porter à la connaissance de toutes celles et tous ceux que cela concerne avant de prendre des décisions.

Préparons-nous à des actions sous diverses formes pour interpeller les élu-e-s locaux et nationaux et les ministres du Travail et de la Culture !

*Paris, le 20/05/2020.*